



CR SNPTES du CT du 16 septembre 2021

9 votants sur 10, dont vos 3 représentants SNPTES sont présents.

Ordre du jour

int 1: Approbation du PV du CT du 24 juin 2021 (avis)	2
int 2 : Covid-19 : nouvelles mesures relatives à l'organisation de l'établissement (avis)	2
int 3 : Fonctions support et activités transverses : synthèse du diagnostic (information)	2
int 4 : Modification de la charte informatique - titre 3 du règlement intérieur de l'université de Lorraine : list fusion (avis)	
int 5 : Examen des statuts modifiés de l'UFR-Faculté de pharmacie (avis)	3
int 6 : Conclusions du groupe de travail PHD (Prévention Harcèlement Doctorant) et mesures à mettre en pl urt et moyen termes (sous réserve) (avis)	
int 7 : Publication d'un poste de Professeur en droit privé et sciences criminelles à l'agrégation externe 2022	
int 8 : Primes de charges administratives année universitaire 2021/2022 (avis)	3
int 9 : Loi de programmation de la recherche : régime indemnitaire des catégories C – BIATSS et de la filière liothèque (avis)	
int 10 : Revalorisation indemnitaire de la filière sociale – personnels infirmiers (avis)	3
int 11 : Rapport Social Unique (information)	4
int 12 : Suivi des propositions et avis du CT du 24 juin 2021 (information)	4
int 13 : Questions diverses	4

Point 1: Approbation du PV du CT du 24 juin 2021 (avis)

Des corrections de formulation seront apportées.

Vote: 10 pour

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Vie Institutionnelle

Point 2 : Covid-19 : nouvelles mesures relatives à l'organisation de l'établissement (avis)

Le DGS fait un point sur la réglementation à jour.

Les collègues chargés du contrôle du pass sanitaire ne doivent pas utiliser un matériel personnel, la composante se doit fournir de le fournir.

Les populations professionnelles et étudiantes soumises à l'obligation vaccinale sont listées.

VOTE: 8 pour dont le SNPTES, 2 abstentions.

AVIS FAVORABLE

Point 3 : Fonctions support et activités transverses : synthèse du diagnostic (information)

Le diagnostic s'appuie sur l'enquête Fonctions support (13% de répondants) et sur les échanges avec 300 agents par la société PWC. La cartographie et le pilotage des fonctions doivent être développés, ainsi que la transversalité pour mieux répondre à des situations complexes. Une synthèse va être diffusée aux agents de l'établissement.

La 2^{ème} phase concerne **les scénarios et les plans d'action**, toujours avec PWC, en définissant une cible d'évolution des fonctions support. Résultats attendus au 15 novembre 2021, mise en œuvre selon les choix de la nouvelle équipe politique constituée au printemps 2022. Un rapport de 300 pages a été produit mais les élus CT n'en ont pas été destinataires.

Le SNPTES remarque à nouveau que le Comité Technique **n'a pas été associé** à l'enquête ni à la définition des projets. Seuls des encadrants de haut niveau ont été sollicités. Quel lien ce travail commandé à un cabinet extérieur aura-t-il **avec l'expérience réelle vécue sur le terrain** ? Comment, 10 ans après la fondation de notre grand établissement, peut-on encore voir le quotidien des équipes changé sans les y associer ? Le montant mobilisé pour rétribuer ce cabinet a-t-il été employé au mieux pour **l'évolution de nos collectifs de travail** ?

A noter que le lendemain, Factuel envoyait à tous les personnels une synthèse du rapport plus détaillée que le document fourni en CT.

Point 4 : Modification de la charte informatique - titre 3 du règlement intérieur de l'université de Lorraine : listes de diffusion (avis)

Cette mise à jour fait suite à une réflexion en groupe de travail incluant des membres du CT. Elle vise à **réguler les échanges** sur les canaux de communication de l'UL.

La deuxième version proposée est adoptée : 4 contre 5 pour dont SNPTES AVIS FAVORABLE

Point 5 : Examen des statuts modifiés de l'UFR-Faculté de pharmacie (avis)

Cette mise à jour ne pose pas de problème particulier. Nous notons juste que le Conseil est plusieurs fois remplacé par le Doyen.

Ressources Humaines

Point 6 : Conclusions du groupe de travail PHD (Prévention Harcèlement Doctorant) et mesures à mettre en place à court et moyen termes (sous réserve) (avis)

Le point n'est pas abordé et semble être reporté.

Point 7 : Publication d'un poste de Professeur en droit privé et sciences criminelles à l'agrégation externe 2021 (avis)

L'UL profite de l'allongement de la période de publication 2021 pour faire face à des départs.

VOTE: 10 pour

AVIS FAVORABLE UNANIME

Point 8 : Primes de charges administratives année universitaire 2021/2022 (avis)

Les PCA des directeur/directeur adjoint d'une Unité de Prestations de Services seront désormais mises au budget de ces composantes.

VOTE: 6 pour, 2 contre, 1 abstention

AVIS FAVORABLE

Point 9 : Loi de programmation de la recherche : régime indemnitaire des catégories C – BIATSS et de la filière bibliothèque (avis)

L'établissement va utiliser les crédits fléchés pour revaloriser les personnels ITRF selon les nouveaux seuils. Les personnels des bibliothèques, qui bénéficient d'indemnités spécifiques, sont déjà au-dessus des nouveaux seuils. L'UL va au-delà en appliquant sur ses ressources propres la revalorisation aux collègues AENES et contractuels.

Le SNPTES ne peut que saluer l'effort financier qui maintient, à l'UL, l'harmonisation indemnitaire entre les trois filières Biatss ainsi qu'avec les collègues contractuels. Nous notons qu'un « effet cliquet » est appliqué à la filière Bibliothèques (non relèvement du niveau de prime) ; le SNPTES demande a contrario que les primes « bibliothèques » soient versées à tous les collègues travaillant en bibliothèques, quel que soit leur statut ou leur rattachement.

VOTE: 10 pour

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Point 10 : Revalorisation indemnitaire de la filière sociale – personnels infirmiers (avis)

L'université applique une logique de comparabilité de corps pour effectuer cette revalorisation, à laquelle le SNPTES s'associe pleinement.

VOTE: 10 pour

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Point 11: Rapport Social Unique (information)

L'université suit l'évolution réglementaire du bilan social. Ce rapport normé, fruit d'un important travail de collecte et de remise en forme, doit favoriser le partage d'informations dans le cadre du dialogue social. Les organisations syndicales peuvent adresser leurs remarques, questions et suggestions sur le document présenté. Le RSU est normalement accompagné d'une Base de Données Sociales (loi de réforme de la fonction publique : transformation des CT et CHSCT en CSA, bilan social remplacé par RSU et accompagné d'une Base de Données) mais à l'UL, elle sera mise en place en 2022.

Divers
2.76.3

Point 12 : Suivi des propositions et avis du CT du 24 juin 2021 (information)

Point 13 : Questions diverses

SNPTES

Locaux syndicaux à la FST : Un local est déjà en mauvais état, le service technique de site sera alerté.

Campus Saulcy, service technique de site : pas encore de changement acté alors qu'un agent par à la retraite incessamment.

Changement de filière AENES en ITRF : Il y a eu trois demandes d'ADJAENES : avis plutôt favorable du

rectorat pour les C, avis plutôt défavorable au ministère. Les dossiers doivent maintenant être instruits. **Congés maladie** : Ils devraient figurer pour l'agent dans le décompte de ses absences sur AGATTE. Le décompte global pour l'UL figure dans le Rapport social unique, p. 188.

Lorsque les jours de congé maladie ordinaire d'un personnel dépassent 3 mois (glissants sur l'année donc impossible à faire figurer sur Agatte) la DRH le prévient de son passage à mi-traitement.

Montant des inscriptions pour étudiants extra-communautaires : les stages peuvent être prolongés jusqu'au 30 novembre. Concernant les néo-entrants jeunes bacheliers d'origine extra-communautaire mais ayant fait une partie leur scolarité en France, le texte prévoit toute une série d'exemptions.

Allocation forfaitaire de Télétravail : elle sera mise en place en Janvier 2022.

Télétravail ponctuel: rappel des modalités fait par mail pour tous les agents.

Remise gracieuse accordée par le CA: régularisation des sommes versées hors règlementation en raison de l'engagement pris par le président dans le cadre de la fusion (pas de perte de salaire pour les collègues). Augmentation des capacités d'accueil pour les étudiants de Paces, Pass et Las: le ministère a accordé

Agents logés par Nécessité Absolue de Service (NAS): Le dossier n'a pas avancé et l'Administration nous renvoie au vote unanime contre du CT du 27 février 2020 contre un projet inique qui impliquait du travail non badgé en sous -entendant que, par notre faute, cela n'avait pu évoluer. Nous apprécions ce renversement de responsabilité! Les collègues sont en effet toujours en attente d'un règlement enfin explicite et équitable et nous aussi!

quelques moyens supplémentaires.